



Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissage

Communications officielles de l'année 2024-2025

Première communication	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 11 octobre 2024.
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible le 15 novembre 2024 sur le portail Mozaïk Parents. Ce bulletin couvrira la période du 28 août 2024 au 7 novembre 2024 et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Les enseignants(es) rencontreront les parents de tous les élèves dans la semaine du 18 novembre 2024. Les rencontres en soirée auront lieu le jeudi 21 novembre 2024.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible le 21 février 2024 sur le portail Mozaïk Parents. Ce bulletin couvrira la période du 11 novembre 2024 au 14 février 2025 et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Les parents des élèves cheminant avec difficulté pourraient être conviés à une rencontre par l'enseignant(e) la semaine du 25 février 2025.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible le 26 juin 2025 sur le portail Mozaïk Parents. Ce bulletin couvrira la période du 14 février au 20 juin 2025 et comptera pour 60% du résultat final de l'année.

Commentaires sur les apprentissages Préscolaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Lorsque pertinent, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant seront notés au bulletin.

De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous :

- Annotations dans l'agenda scolaire ou duo-tang d'information ;
- Rencontre individualisée (Visio conférence) / Appel téléphonique / Travaux envoyés à la maison / Présentation du portfolio / Courriel

Précision : Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant(e) de votre enfant.

L'école met à la disposition des parents et des élèves un formulaire de demande officielle de révision de résultat sur son site Internet et en version papier au secrétariat afin que ceux-ci puissent faire une demande formelle de révision d'un résultat à la direction (réf. Règlement du ministre en application de l'art. 96.15 de la LIP).

Principales évaluations

Français	Mathématique
<p>En première année du premier cycle, les élèves seront évalués ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lecture : Étapes 2 et 3- Écriture : Étapes 2 et 3- Communication orale : Étapes 1 et 3 <p>En deuxième année du premier cycle, au 2e cycle et au 3e cycle, les élèves seront évalués ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lecture : Étapes 1, 2 et 3- Écriture : Étapes 1, 2 et 3- Communication orale : Étapes 2 et 3 <p>De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en français seront évaluées par différents moyens.</p>	<p>Pour la compétence « <i>Résoudre une situation-problème</i> », tous les élèves seront évalués à la 2^e ainsi qu'à la 3^e étape.</p> <p>Pour la compétence « <i>Utiliser un raisonnement mathématique</i> », tous les élèves seront évalués à chacune des étapes.</p> <p>De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées par différents moyens.</p>



École La Sablonnière

143 rue des Sables, Gatineau (Qc), J8P 7G6
Tél : (819)643-1882, Télécopieur : (819)643-4678
www.sablonniere.cssd.gouv.qc.ca

Les épreuves et évaluations de fin d'année débutent dès le mois de mai 2025

Absences motivées

Les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire sont les suivants :

- Une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale ;
- Le décès d'un proche parent ;
- La convocation à un tribunal ;
- La participation à un événement d'envergure.

Absences non motivées

Pour toute absence pour des motifs autres que ceux énumérés ci-haut, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent. Ainsi le traitement de l'absence fait en sorte que l'élève ne tire pas avantage de cette absence même si elle est due à une décision parentale. Dans ce cas, aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les trois étapes reste identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20.

Veuillez noter que le Service des ressources éducatives applique les mêmes règles en gestion des absences pour les épreuves obligatoires d'établissement « Centre de services scolaire des Draveurs ».

	Français	Mathématique
Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation	En 4^e et 6^e année , les compétences lire et écrire seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.	En 6^e année , les compétences raisonner et résoudre seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.
Épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs		En 4^e année , les compétences raisonner et résoudre seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.
• Deux compétences transversales seront évaluées au cours de l'année.		